

Limited Warranty

Limited Warranty for ChargePoint Home Electric Vehicle Charging Station

Our Promise

This Limited Warranty for ChargePoint Home Electric Vehicle Charging Station ("Warranty") applies to you, the original purchaser of a new CHARGEPOINT HOME Charging Station (the "Charging Station") from CHARGEPOINT solely for use by you at your residence. This warranty is not transferrable and is valid for purchasers located in the U.S.A. and Canada only.

LIMITED THREE-YEAR PARTS EXCHANGE WARRANTY: Subject to the exclusions from Warranty coverage set forth below, CHARGEPOINT warrants that, when used under normal operating conditions, your Charging Station will be free from any defects in materials or workmanship for a period (the "Warranty Period") of three (3) years from the date of original purchase. If, during the Warranty Period, your Charging Station becomes defective in breach of the Warranty, CHARGEPOINT will, upon written notice of the defect received during the Warranty Period, either repair or replace, at CHARGEPOINT's election, the Charging Station. The Warranty covers both parts and factory labor necessary to repair your Charging Station, but does not include any on-site labor costs related to un-installing or reinstalling the repaired or replacement Charging Station.

Follow These Easy Steps to Obtain Warranty Service

1. If at any time during the term of your Warranty you believe you have a defective Charging Station, contact Customer Service at 1.888.758.4389 or support@chargepoint.com and request a Return Material Authorization ("RMA") number from ChargePoint.
2. In connection with your RMA request, you will be asked for each of the following:
 - a. A detailed description of the problems you are experiencing with the Charging Station;
 - b. The model number and serial number of the Charging Station;
 - c. Proof of purchase; and
 - d. Shipping information.
3. If ChargePoint determines that the defect appears to be covered by your Warranty and your Warranty is still in effect you will be provided a Returned Material Authorization number (RMA number) to reference when returning the defective Charging Station for repair or replacement.
4. Ship the defective Charging Station to CHARGEPOINT and reference the RMA number in the shipping documentation. The Charging Station must be returned in its original shipping container or in another shipping container designed to prevent damage to the Charging Station.
5. If your Charging Station is covered by your Warranty, CHARGEPOINT will either repair or replace the defective Charging Station at no charge to you and ship the repaired or replaced Charging Station back to you at CHARGEPOINT's expense.

Important

1. You are responsible for the proper installation and maintenance of the Charging Station including the un-installing of any defective Charging Station and the installation of the repaired or replacement Charging Station returned to you.
2. Any service or repairs beyond the scope of the Warranty above will be performed upon customer approval at CHARGEPOINT's then prevailing labor rates and other applicable charges.
3. Any Charging Station that is found by CHARGEPOINT to be out-of-warranty or otherwise ineligible for warranty service will be returned, repaired or replaced upon your approval at CHARGEPOINT's standard charges at your expense.
4. Please read carefully through the detailed descriptions of the WARRANTY, the EXCLUSIONS FROM LIMITED PRODUCT WARRANTY, and the LIMITATIONS ON WARRANTY AND LIABILITY on the following pages to assure that your Charging Station is eligible for warranty service without additional cost to you.

Replacement Parts Or Charging Stations

You acknowledge that replacement parts or Charging Stations provided by CHARGEPOINT under the Warranty may be remanufactured or reconditioned parts or Charging Stations or, if the exact Charging Station is no longer manufactured by CHARGEPOINT, a Charging Station with substantially similar functionality ("Replacement Products"). All replaced parts, whether under warranty or not, become the property of CHARGEPOINT.

Any replacement parts or Charging Station so furnished will be warranted for the remainder of the original Warranty Period or ninety days from the date of delivery of such replacement parts or Charging Station, whichever is later. Should CHARGEPOINT be unable to repair or replace your Charging Station, CHARGEPOINT will refund the purchase price of the Charging Station to you.

Exclusions from Limited Product Warranty

IMPORTANT: The Warranty on your Charging Stations shall not apply to defects or service repairs resulting from the following:

- Improper site preparation or maintenance, improper installation, cosmetic damage such as scratches and dents, or normal aging.
 - Abuse, vandalism, damage or other problems caused by accidents, misuse or negligence (including but not limited to physical damage from being struck by a vehicle), or use of the Charging Station in a way other than as specified in the applicable CHARGEPOINT documentation.
 - Damage to the Charging Station caused by software, interfacing, parts, supplies or any other product not supplied by CHARGEPOINT.
 - Damage as a result of extreme power surge, extreme electromagnetic field or any acts of nature.
- Any other causes beyond the control of CHARGEPOINT.

IN ADDITION: The Warranty on your Charging Station shall not apply if the original identification markings (for example, serial numbers and trademarks) have been defaced, altered or removed or if the Charging Station is used or installed for any purpose other than for use at a single family residence.

CHARGEPOINT SPECIFICALLY DOES NOT WARRANT THAT ANY CHARGEPOINT SERVICES WILL BE ERROR FREE OR WILL OPERATE WITHOUT INTERRUPTION.

Limitations on Warranty and Liability

NO AGENT OF CHARGEPOINT IS AUTHORIZED TO ALTER OR EXCEED THE WARRANTY OBLIGATIONS OF CHARGEPOINT. THE REMEDIES IN THIS LIMITED PRODUCT WARRANTY ARE YOUR SOLE AND EXCLUSIVE REMEDIES. CHARGEPOINT MAKES NO OTHER EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES OTHER THAN THE WARRANTY SET FORTH ABOVE. ALL OTHER WARRANTIES, INCLUDING WITHOUT LIMITATION ANY WARRANTY OF DESIGN, MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE (EVEN IF CHARGEPOINT HAS BEEN INFORMED OF SUCH PURPOSE) OR AGAINST INFRINGEMENT, ARE EXCLUDED TO THE EXTENT PERMITTED BY LAW. IF ANY IMPLIED WARRANTY CANNOT BE DISCLAIMED UNDER APPLICABLE LAW, SUCH IMPLIED WARRANTY SHALL BE LIMITED IN DURATION TO THE WARRANTY PERIOD DESCRIBED ABOVE. NO WARRANTIES APPLY AFTER EXPIRATION OF THE WARRANTY PERIOD.

Some states or jurisdictions do not allow the exclusion of express or implied warranties or limitations on how long an implied warranty lasts, so the above limitation may not apply to you.

CHARGEPOINT IS NOT LIABLE FOR ANY INDIRECT, INCIDENTAL, SPECIAL, PUNITIVE OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, INCLUDING WITHOUT LIMITATION LOST PROFITS, LOST BUSINESS, LOST DATA, LOSS OF USE, OR COST OF COVER INCURRED BY YOU ARISING OUT OF OR RELATED TO YOUR PURCHASE OR USE OF, OR INABILITY TO USE, THE CHARGING STATION, UNDER ANY THEORY OF LIABILITY, WHETHER IN AN ACTION IN CONTRACT, STRICT LIABILITY, TORT (INCLUDING NEGLIGENCE) OR OTHER LEGAL OR EQUITABLE THEORY, EVEN IF CHARGEPOINT KNEW OR SHOULD HAVE KNOWN OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES. IN ANY EVENT, THE CUMULATIVE LIABILITY OF CHARGEPOINT FOR ALL CLAIMS WHATSOEVER RELATED TO THE CHARGING STATION WILL NOT EXCEED THE PRICE YOU PAID FOR THE CHARGING STATION. THE LIMITATIONS SET FORTH HEREIN ARE INTENDED TO LIMIT THE LIABILITY OF CHARGEPOINT AND SHALL APPLY NOTWITHSTANDING ANY FAILURE OF ESSENTIAL PURPOSE OF ANY LIMITED REMEDY.

Some states or jurisdictions do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitation or exclusion may not apply to you.

Additional Information

This Warranty shall be governed by and construed in accordance with the laws of the State of California, U.S.A., exclusive of its conflict of laws principles. The U.N. Convention on Contracts for the International Sale of Goods shall not apply.

This Warranty is the entire and exclusive agreement between you and CHARGEPOINT with respect to its subject matter, and any modification or waiver of any provision of this statement is not effective unless expressly set forth in writing by an authorized representative of CHARGEPOINT.

Garantie limitée

Garantie limitée sur les stations de recharge ChargePoint Home pour véhicules électriques

Notre promesse

La garantie limitée sur les stations de recharge ChargePoint Home pour véhicules électriques (« garantie ») s'applique à l'acheteur original qui s'est procuré une nouvelle station de recharge CHARGEPOINT HOME pour véhicules électriques (la « station de recharge ») directement chez ChargePoint, et ce, pour sa propre utilisation à sa résidence. Cette garantie n'est pas transférable et n'est valable que pour les acheteurs des États-Unis et du Canada.

GARANTIE LIMITÉE DE TROIS ANS SUR LE REMPLACEMENT DES PIÈCES : Sous réserve des exclusions exposées ci-après, CHARGEPOINT garantit que, lorsqu'elle est utilisée dans des conditions normales d'utilisation, la station de recharge sera exempte de tout défaut (de matériaux ou de fabrication) pendant une période (la « période de garantie ») de trois (3) ans à compter de la date d'achat. Si, au cours de la période de garantie, votre station de recharge ne fonctionne plus en violation de la garantie, CHARGEPOINT s'engage, sur avis écrit décrivant la défectuosité et remis pendant la période de garantie, à réparer ou à remplacer, à la discrétion de CHARGEPOINT, ladite station de recharge. La garantie couvre les pièces et la main-d'œuvre nécessaires à la réparation de votre station de recharge, mais ne comprend pas les frais de désinstallation et de réinstallation nécessaires à la réparation ou au remplacement de la station de recharge.

Veuillez suivre ces étapes pour obtenir un service sous garantie.

1. Si, à tout moment pendant la durée de votre garantie, vous croyez que votre station de recharge est défectueuse, communiquez avec le service à la clientèle au 1 888 758-4389 ou au support@chargepoint.com et demandez que ChargePoint vous donne un numéro d'autorisation de retour de matériel (« ARM »).
2. Dans le contexte de votre demande d'ARM, vous serez invité fournir chacun des éléments suivants :
 - a. la description détaillée des problèmes que vous rencontrez avec la station de recharge;
 - b. le numéro de modèle et le numéro de série de la station de recharge;
 - c. la preuve d'achat;
 - d. les renseignements concernant l'expédition.
3. Si ChargePoint détermine que le défaut semble être couvert par la garantie et que votre garantie est encore en vigueur, ChargePoint vous donnera un numéro d'autorisation de retour de matériel (numéro d'ARM) pour assurer le suivi lors du renvoi pour réparation ou remplacement de la station de recharge défectueuse.
4. Envoyez la station de recharge défectueuse à CHARGEPOINT et inscrivez le numéro d'ARM dans les documents d'expédition à titre de référence. La station de recharge doit être retournée dans son emballage d'origine ou dans un autre emballage de transport conçu pour éviter qu'elle s'endommage.
5. Si votre station de recharge défectueuse est couverte par la garantie, CHARGEPOINT la réparera ou la remplacera sans frais et vous réexpédiera la station de recharge réparée ou remplacée à ses frais.

Important :

1. Vous êtes responsable de l'installation et de l'entretien de la station de recharge, y compris de la désinstallation de toute station de recharge défectueuse et de l'installation de la station de recharge réparée ou remplacée qui vous sera retournée.
2. Tout entretien ou réparation non couvert par les clauses de la présente garantie sera effectué avec l'approbation du client. Les frais de main-d'œuvre et les autres frais applicables sont établis par CHARGEPOINT.
3. Toute station de recharge considérée par CHARGEPOINT comme n'étant plus sous garantie ou ne pouvant pas bénéficier du service de garantie sera retournée, réparée ou remplacée (avec votre approbation). CHARGEPOINT vous fera parvenir la facture que vous devrez payer.
4. Veuillez lire attentivement les descriptions détaillées de la GARANTIE, les EXCLUSIONS DE GARANTIE LIMITÉE et les LIMITATIONS DE GARANTIE ET RESPONSABILITÉS pour vous assurer que votre station de recharge est admissible au service de garantie, sans frais supplémentaires.

Pièces de remplacement ou stations de recharge

Vous reconnaissez que, dans le cadre de la garantie, les pièces de remplacement ou les stations de recharge fournies par CHARGEPOINT puissent être reconditionnées ou transformées. Advenant le cas où la station de recharge défectueuse n'est plus fabriquée par CHARGEPOINT, une station de recharge offrant des fonctionnalités sensiblement similaires (« produits de remplacement ») sera fournie. Toutes les pièces remplacées, que ce soit sous garantie ou non, deviennent la propriété de CHARGEPOINT.

Les pièces de rechange ou la station de recharge ainsi fournies seront couvertes pour le reste de la période de garantie originale ou pendant 90 jours à compter de la date de livraison de ces pièces de rechange ou de la station de recharge, la date la plus tardive étant retenue. Dans le cas où CHARGEPOINT n'est pas en mesure de réparer ou de remplacer votre station de recharge, CHARGEPOINT vous remboursera le prix d'achat de la station de recharge.

Exclusions de la garantie limitée du produit

IMPORTANT : La garantie sur les stations de recharge ne s'applique pas aux défauts ou aux réparations résultant de ce qui suit :

- Une mauvaise préparation ou un mauvais entretien du site, une installation inadéquate, des dommages esthétiques tels que des rayures et des bosses, ou le vieillissement normal.
- L'utilisation abusive, le vandalisme, les dommages ou les autres problèmes causés par un accident, un abus ou la négligence (y compris, mais sans s'y limiter, les dommages physiques causés par un choc contre un véhicule), ou l'utilisation de la station de recharge d'une manière autre que celle indiquée dans la documentation fournie par CHARGEPOINT.
- Les dommages à la station de recharge causés par un logiciel, une interface, des pièces, des fournitures ou par tout autre produit non fourni par CHARGEPOINT.
- Les dommages à la suite d'une surtension extrême, d'un champ électromagnétique extrême ou de tout autre phénomène naturel. Toutes les autres causes qui échappent au contrôle de CHARGEPOINT.

DE PLUS : La garantie sur votre station de recharge ne s'applique pas si les inscriptions d'identification d'origine (par exemple, les numéros de série et les inscriptions des marques déposées) ont été effacées, altérées ou supprimées ou si la station de recharge est utilisée ou installée à des fins autres que pour l'usage domestique d'une seule résidence familiale.

CHARGEPOINT NE PEUT PAS GARANTIR QUE TOUS LES POINTS DE SERVICES CHARGEPOINT FONCTIONNERONT SANS ERREUR OU SANS INTERRUPTION.

Limitations de garantie et responsabilités

AUCUN AGENT DE CHARGEPOINT N'EST AUTORISÉ À MODIFIER OU À BONIFIER LES OBLIGATIONS DE GARANTIE DE CHARGEPOINT. LES RECOURS SOUS CETTE GARANTIE LIMITÉE SUR LE PRODUIT CONSTITUENT VOS UNIQUES ET EXCLUSIFS RECOURS. CHARGEPOINT N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUE LA GARANTIE ÉNONCÉE CI-DESSUS. TOUTES LES AUTRES GARANTIES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE DE CONCEPTION, DE COMMERCIALISATION, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER (MÊME SI L'ENTREPRISE CHARGEPOINT A ÉTÉ INFORMÉE DE CES UTILISATIONS) OU CONTRE LA CONTREFAÇON, SONT EXCLUES DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI. SI UNE GARANTIE IMPLICITE NE PEUT PAS ÊTRE REJETÉE PAR LES LOIS EN VIGUEUR, LA GARANTIE IMPLICITE SERA LIMITÉE À LA DURÉE DE LA PÉRIODE DE GARANTIE CI-DESSUS. AUCUNE GARANTIE NE S'APPLIQUE APRÈS LA FIN DE LA PÉRIODE DE GARANTIE.

Certains États ou juridictions ne permettent aucune exclusion de garanties explicites ou implicites, ou aucune limitation quant à la durée d'une garantie. Les limitations précitées pourraient donc ne pas s'appliquer à vous.

CHARGEPOINT N'EST PAS RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL, EXEMPLAIRE, CONSÉCUTIF OU PUNITIF, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES PERTES DE PROFITS, LES PERTES COMMERCIALES, LES PERTES DE DONNÉES, LES PERTES D'UTILISATION, OU LA COUVERTURE DES FRAIS ENCOURUS PAR VOUS, DÉCOULANT DE OU LIÉS À VOTRE ACHAT OU À L'UTILISATION DE LA STATION DE RECHARGE, OU À L'INCAPACITÉ DE L'UTILISER, EN VERTU DE QUELQUE RESPONSABILITÉ, QUE CE SOIT DANS LE CADRE D'UNE ACTION CONTRACTUELLE, D'UNE RESPONSABILITÉ STRICTE, D'UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU D'UNE AUTRE THÉORIE LÉGALE OU ÉQUITABLE, MÊME SI CHARGEPOINT ÉTAIT AU COURANT OU AURAIT DÛ ÊTRE AU COURANT DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LA RESPONSABILITÉ CUMULATIVE DE CHARGEPOINT À L'ÉGARD DE TOUTE RÉCLAMATION RELATIVE À LA STATION DE RECHARGE NE DÉPASSERA PAS LE PRIX QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LA STATION DE RECHARGE. LES LIMITATIONS CI-ÉNONCÉES VISENT À LIMITER LA RESPONSABILITÉ DE CHARGEPOINT ET SONT APPLICABLES MÊME SI LE RECOURS INDIQUÉ FAIT DÉFAUT À SA VOCATION ESSENTIELLE.

Certains États ou juridictions ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou consécutifs; par conséquent, la limitation ou l'exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous.

Informations complémentaires

Cette garantie doit être régie et interprétée conformément aux lois de l'État de Californie (États-Unis), à l'exclusion de ses dispositions concernant les conflits de lois. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas.

Cette garantie est un accord complet et exclusif entre vous et CHARGEPOINT en ce qui a trait à l'objet visé, et toute modification ou renonciation à toute disposition du présent énoncé ne peut entrer en vigueur à moins d'être expressément formulée par écrit par un représentant autorisé de CHARGEPOINT.